

# Table décisionnelle A75 Y

L'axe A75 traverse trois zones de défense (Sud-Est, Sud et Sud-Ouest) qui possèdent chacune un PGT PALOMAR.

Le pavé vert fait référence à la mesure commune aux plans PALOMAR Sud-Ouest et PALOMAR Sud, décrite dans le présent document, qui peut constituer une solution de traitement des événements ayant lieu dans le secteur géographique défini dans le pavé. La mesure IA.Y7 peut être utilisée soit sur demande du CRICR Méditerranée, soit pour un événement dépendant strictement de la zone sud-ouest dans le département de l'Aveyron.

Les pavés jaunes font référence aux mesures du plan PALOMAR Rhône Alpes-Auvergne qui utilisent des axes de la zone Sud-Ouest. Elles sont activées sur demande du CRICR Rhône Alpes-Auvergne.

